

École de criminologie
Université de Montréal

Session automne
2026

Plan de cours
CRI-1212-L
PRATIQUES CRIMINOLOGIQUES
Jeudi 8h30 à 11h30

Disponible sur demande
dominique.dickey@umontreal.ca

Descripteur du cours

Différents domaines de pratique de la criminologie. Champs d'exercice comprenant actes réservés et référentiel de compétence. Promotion de la santé, prévention du suicide.

Contexte d'enseignement

Le cours de pratiques criminologiques est obligatoire pour tous les étudiants inscrits au baccalauréat en criminologie. Il est offert à l'automne et les étudiants le suivent habituellement à la première année.

Objectifs du cours

L'objectif général consiste en offrir aux étudiants une introduction à la pratique criminologique de manière à mieux les outiller pour la poursuite de leur formation. Notamment en expliquant ce qu'est le rôle ainsi que la fonction du criminologue dans sa pratique au travers divers domaines d'emplois. Il vise aussi à assurer que les étudiants comprennent l'importance des responsabilités et obligations professionnelles des criminologues ainsi que les compétences liées à l'exercice de la profession.

Principaux thèmes et auteurs abordés

- 1- Connaître les différents domaines de pratiques criminologiques : Présentation des différents domaines où le criminologue peut œuvrer et explication du quotidien dans ces

milieux de pratique. Description des champs d'exercice de la criminologie, du rôle du criminologue et de la clientèle desservie.

- 2- Connaître les lois régissant la pratique de la criminologie : Définition et présentation des responsabilités et obligations professionnelles des criminologues. Explication de l'ordre professionnel, des actes réservés dans le milieu de la santé ainsi que les compétences liées à l'exercice de la profession.
- 3- Familiarisation avec les notions de prévention : Introduction à la prévention du suicide et l'évaluation de la crise suicidaire. Explication des comportement d'autodestruction de la clientèle et rôle du criminologue dans la promotion de la santé. Explication des enjeux liés à la profession et des mesures de sécurité professionnelles.

Modalités d'évaluation des apprentissages

1. RÉSUMÉS DE VISIONNEMENTS (13)

La série documentaire *À deux pas de la liberté* vous sera présenté durant les cours et les étudiants devront faire un court résumé de ce qu'ils ont retenu et compris de l'épisode

2. EXAMEN INTRA

L'examen intra sera composé de questions à choix de réponses ainsi qu'à court développement sur les notions apprises durant les cours.

3. EXAMEN FINAL

L'examen final sera composé de questions à choix de réponses et à court développement sur les notions apprises durant les cours ainsi que des mises en situation où vous devrez faire une analyse/évaluation.

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Résumés de visionnements (13)	20 %	Après les cours
2. Examen intra	40 %	2026-10-29
3. Examen final	40 %	2026-12-10

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3 4 3,7	A+ A A-	Excellent	90 85 80
3,3 3 2,7	B+ B B-		77 73 70
2,3 2 1,7	C+ C C-	Bon	65 60 57
1,3 1	D+ D		54 50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

Dates	Contenu
Cours 1 2025-09-03	Présentation du plan de cours, de la chargée de cours et des étudiants ainsi qu'introduction de la matière
Cours 2 2025-09-10	OPCQ Obligations et responsabilités
Cours 3 2025-09-17	Domaine analyse et recherche
Cours 4 2025-09-24	Domaine Service Correctionnel (SCC et SCQ) Conférencière
Cours 5 2025-10-01	Domaine communautaire
Cours 6 2025-10-08	Domaine santé mentale Conférencière

Cours7 2025-10-15	Domaine jeunesse (LPJ et LSJPA) Conférencier Révision et questions pour l'examen intra
2026-10-22	Semaine d'activité libre
Cours 2025-10-29	EXAMEN INTRA (local 3110_697A))
Cours 8 2025-11-05	Risque suicidaire
Cours 9 2025-11-12	Risque homicidaire
Cours 10 2025-11-19	Toxicomanie et dépendance DEBA
Cours 11 2025-11-26	Victimologie et enjeux liés à la pratique / santé psychologique au travail
Cours 12 2025-12-03	Récapitulatif de la session. Temps de questions et de révision. Évaluation de l'enseignement.
2025-12-10	Examen final (local 3110_697A))

Lectures suggérées

Allard Gagnon, G. (animateur). (2020, 21 janvier) : Bienvenue à Cité des Prairies. Épisode 1 : La vie en centre jeunesse [épisode d'un balado audio]. Radio Canada.

Archambault, A. et Letarte, J. (2010) Le criminologue en action communautaire : une autre criminologie? Dans J. Poupart, D. Lafortune, et S. Tanner (dir.), Questions de criminologie (pp. 135-146). Les Presses de l'Université de Montréal.

Association des services de réhabilitation sociale du Québec (2013). Dossier détention-fédérale.

Bauer, A. (2016). ABC de la criminologie. Les Éditions du Cerf.

Bensimon, P. (dir.). (2012). Profession criminologue : analyse clinique et relation d'aide en milieu carcéral (2e éd.). Guérin.

Boivin R. (2021). Petit traité d'analyse criminelle. Les Presses de l'Université de Montréal.

Brend, D.M. (2024). Créer la cohérence : le traumatisme et les criminologues.

Le Beccaria, 9, pp.80-86.

Brillon, P. (2021). Trauma vicariant et fatigue de compassion : "Pourquoi maintenant, pourquoi moi?"

Ordre des Psychologues du Québec.

Code des professions. RLRQ, c. C-26.

Code de déontologie des criminologues. Gazette officielle du Québec, 30 juillet 2025, 157e année, n.31, p.4609 4617. Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics. (2019).

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès. Rapport synthèse. Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. (2021, avril). Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes : Résumé du rapport de la commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.

Corte, E. et Desrosiers, J. (2020). Rebâtir la confiance, Synthèse du Rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale.

Cousineau, M.-M., Lafortune, D. et Tremblay, C. (2010). Pratiques innovantes auprès des jeunes en difficulté. Les Presses de l'Université de Montréal.

Cusson, M. et LeBlanc, M. (dir.) (2010). Traité de criminologie empirique (4e éd.). Les Presses de l'Université de Montréal.

Deslauriers, J.-M., Fortin, A. et Joubert, D. (2020). Apprivoiser les résistances en intervention auprès d'hommes en contexte d'aide contrainte. Criminologie, 53(1), 367–395.

Duqué, C. (2020). Les maisons de transition : tremplin vers une réinsertion réussie? [mémoire de master], Université catholique de Louvain. DIAL.

Flynn, C., Maheu, J., Couturier, P., Lafortune, L., Mathieu, K., Lessard, G., Hamelin-Brabant, L., Cousineau, M. M. (2020). Partager la production des connaissances en violence conjugale: Analyse critique d'un processus de recherche expérimenté dans le cadre de TRAJETVI. Nouvelles pratiques sociales, 31(1), 239-258.

Forensia : Centre de formation en santé mentale, justice et sécurité. (s.d.). Programme d'accompagnement justice-clientèles vulnérables de l'Abitibi-Témiscamingue – Rencontre avec l'équipe opérationnelle. [vidéo].

Fortin, F., Bérubé, M., et Dupont, B. (2018). Comment (la) Criminologie s'est approprié la police et la sécurité: émergence et diversification thématique. Criminologie, 51(1), 317-342.

Gagnon, C. et Cousineau, M.-M. (2020). Partager la production des connaissances en violence conjugale: Analyse critique d'un processus de recherche expérimenté dans le cadre de TRAJETVI. Nouvelles pratiques sociales, 31(1), 239-258.

Garrabé, J. (2006). De la criminologie à la psychiatrie en milieu pénitentiaire. Perspectives Psy, 45(4), 356-360.

Gassin, R., Cimamonti, S. et Bonfils, P. (2011). Criminologie (7e éd.). Dalloz.

Geoffrion, S., Ouellet, F. (2013). Quand la réadaptation blesse ? Éducateurs victimes de violence, Criminologie, 46(2), 263-289.

-
- Guéret, C. (journaliste). (2024, 4 juillet). Traumatismes et résilience avec Boris Cyrulnik [vidéo]. Rencontres Cairn.info
- Hugron, M., Dionne, M. et Lefebvre, G. (2024, mars). La confidentialité et le secret professionnel : comment naviguer avec assurance? Ordre professionnel des criminologues du Québec.
- Hurtubise, R., Roy, L., Trudel, L. Rose, M.C et Pearson, A. (2021). Fiche Protéger. Protéger les personnes CRI 1212A Pratiques criminologiques Automne 2025 École de criminologie 11 Faculté des arts et des sciences École de criminologie lorsque leur état ou la situation le requiert - Guide des bonnes pratiques en itinérance. CREMIS, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
- Kahlaoui, K., Limoges-Mongeaoul, M., Costi,T., Warren, H. et McDonald, M. (2020). L'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel: 50 ans d'histoire et une expertise unique – Cahiers de la sécurité et de la justice, numéro (48-49).
- Lafortune, D. et Gilbert, S. (2016). Analyse critique de la littérature sur les enjeux de l'intervention auprès des parents à risque de maltraitance : cibler le facteur générationnel ? Pratiques psychologiques, 22(2), 105-123.
- Lafortune, D. (2010). La criminologie est-elle une profession ? Dans Poupard, J., Lafortune, D., et Tanner, S. (dir.), Questions de criminologie. (Ser. Paramètres, 250 p.). Les Presses de l'Université de Montréal.
- Lafortune, D., Meilleur, D. et Blanchard, B. (2009). L'intervention de type criminologique à l'aune de la Collaboration Cochrane. Criminologie, 42(1), 143–183.
- Lafortune, D. et Lusignan, R. (2004). La criminologie québécoise à l'heure du rapport Bernier : vers une professionnalisation ? Criminologie, 37 (2), 177–196.
- Lebel, G. (2013). Guide d'autosoins pour la gestion du stress. Institut universitaire en santé mentale Douglas.
- Le Blanc, M. (2006). La réadaptation des adolescents ayant des difficultés d'adaptation : recherches empiriques et interventions professionnelles (3e éd.). Les Presses de l'Université de Montréal.
- Legault, S. (2024, Juin). Prendre soin de soi : une obligation éthique. Le Beccaria, 9, pp.42-47.
- Lorquet, É. (2019, juin). Pour une meilleure prévention de la violence : la levée du secret professionnel en situation de danger. Ordre des Psychologues du Québec.
- Lusignan, R., 1993, La question du secret professionnel dans l'intervention clinique auprès des délinquants adultes. Criminologie, 26(2),137-153
- Melouka, I. (2025) Article court : À qui appartient la criminologie? Présentation au 18e colloque de l'Association internationale des criminologues de langue française. Criminologie, Forensique et Sécurité, 3 (2) : 6066
- Mousseau, V. (animateur). (2020, 15 novembre). Épisode 1 : Qu'est-ce que la criminologie ? (no 1) [épisode d'un balado audio]. Dans (En)Quête de Criminologie. Centre International de criminologie comparée.
- Mouvement santé mentale Québec (s.d). Promotion de la santé mentale. Définition.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2016). Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents : les adolescents contrevenants.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2010). Guide de bonnes pratiques en prévention du suicide à l'intention des intervenants des centres de santé et de services sociaux.

Office des professions du Québec (2021). Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines –Guide explicatif du (PL-21).

Ordre professionnel des criminologues du Québec. (2017). Le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de criminologue au Québec.

Ordre professionnel des criminologues du Québec. (2024, juin). Et si prendre soin de soi était la clé pour aider l'autre. Le Beccaria. 9.

Ordre professionnel des criminologues du Québec. (2019) L'exercice de la psychothérapie et des interventions qui s'y apparentent – Vignette clinique – Criminologie.

Orsi M.M., et Brochu, S. (2009). La place des programmes d'échanges de seringues parmi les stratégies de réduction de méfaits dans les pénitenciers canadiens. Canadian Journal of Public Health, 100(1), 29–31.

Poupart J., Lafortune, D. et Tanner, S. (2010). Questions de criminologie. Les Presses de l'Université de Montréal.
Proulx, J. (2006). Profession criminologue, Les Presses de l'Université de Montréal, 71 p. Code des professions. RLRQ, c. C-26.

Quirion, B. (2018). Un demi-siècle d'intervention en criminologie. Approche critique et enjeux actuels autour de la création de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec. Criminologie, 51(1), 291–315.

Renaud, A. (2020). La réalisation de la relation d'aide et ses difficultés inhérentes. Dans Giroux, M.T. (dir.) À la rencontre de la relation d'aide difficile : approches inspirantes pour les professionnels de la santé et des services sociaux. Les Presses de l'Université Laval. pp.7-27.

Rossi, C. et Gaudreault, A. (2018). Cinquante ans de victimologie. Quelle place pour les victimes d'actes criminels dans la revue Criminologie de 1968 à aujourd'hui? Criminologie, 51(1), 271-290.

Vacheret, M., et Cousineau, M.-M. (2005). L'évaluation du risque de récidive au sein du système correctionnel canadien : regards sur les limites d'un système, Déviance et Société, 29 (4), 379-397

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le [guide étudiant](#) de votre programme

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le [règlement pédagogique](#) :

Révision de l'évaluation (article 9.5)

*Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours. a) **Demande recevable***

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit et invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 21 jours. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit avec motif à l'appui dans les 28 jours suivant la réception de la demande.

Si la décision à cette demande demeure insatisfaisante, il existe un processus de demande de révision exceptionnelle (consulter le règlement pédagogique pour plus d'informations).

À noter que l'étudiant.e doit remplir le [formulaire](#) et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Lorsque l'étudiant omet de remettre un travail dans le délai prescrit, le doyen peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail soit alors faite en tenant compte du retard. Ce délai ne peut excéder un trimestre.

Si, au terme du délai accordé, l'étudiant n'a pas remis son travail, un échec est enregistré pour celui-ci et la note du cours est calculée et inscrite au dossier.

A l'école de criminologie : Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours. **Justification d'une absence (article 9.9)**

L'étudiant doit motiver, par le biais du formulaire électronique approprié, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation, au plus tard dans les sept jours suivant l'absence.

Une fois par trimestre, pour une absence de courte durée, soit au plus trois jours consécutifs, l'étudiant peut justifier une absence à une évaluation sur la base d'une déclaration sur l'honneur. Pour toute autre absence survenant au cours du même trimestre, ainsi que pour toute absence à un examen différé, l'étudiant doit fournir des documents justificatifs.

Le doyen détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université. Les pièces justificatives, lorsque requises, doivent être dûment datées et signées. Le cas échéant, le document doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence. Il doit également permettre l'identification du professionnel de la santé qui le signe.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme : [Que dois-je faire en cas d'absence à un examen](#)

Plagiat et fraude (article 9.10) La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants.es sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

StudiUM

Un site Internet du cours sera mis à disposition à partir du réseau interne de l'Université, StudiUM. Les étudiants.es auront un accès illimité au site durant toute la session, et ce depuis le réseau interne de l'Université comme depuis leurs propres connexions Internet.

La chargée de cours assurera un suivi constant du contenu du site, ce qui permettra notamment aux étudiants.es de recevoir régulièrement des informations diverses concernant le cours, recevoir des documents en ligne, être tenus.es au courant des conférences, se renseigner sur les consignes du travail de session, etc. Pour avoir accès au site, l'étudiant doit être dûment inscrit à l'Université et être détenteur d'un UNIP, ce qui lui donnera accès à son portail UdeM.